

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 15 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 juin 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCCQ. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. BAYSSAC (qui a donné procuration à M. MAZODIER). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme FRANCCQ). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à M. RIBETTE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à Mme FLOUS).

Absent excusé : M. MAUBOULES.

A été nommée secrétaire : Mme AUCLAIR

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021

| NOMBRE DE MEMBRES | | | VOTE |
|-------------------|----------|---------------------------|--------------------------|
| AFFERENTS | PRESENTS | QUI ONT PRIS PART AU VOTE | Unanimité (Pour : 32) |
| 33 | 28 | 32 | |

N°2021.06.21

OBJET : RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LA PERIODE ESTIVALE 2021

RAPPORTEUR : Mme MATHIEU-LESCLAUX

Comme chaque année, un recrutement de jeunes billérois est effectué pour la période estivale afin d'assurer la continuité des services. Cette année les besoins se situent :

- Au service Espaces Verts / Propreté Urbaine
- Au service Voirie
- À la piscine municipale

En application des dispositions de l'article 3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est envisagé de créer ces emplois pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale :

MOIS DE JUILLET

- 5 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 354
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 354
- 5 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 372

MOIS D'AOUT

- 5 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 354
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 354
- 5 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 372

Ces jeunes étant recrutés par contrat de travail, le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les contrats à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des postes correspondants ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau